

Arrêté N°2021 - 1569

Réglementant la circulation et le stationnement pour des travaux de tirage de câbles, intervention dans les chambres Orange/France télécom, sur la départementale 119 au boulevard du Général De Gaulle et rue Alexandre Christophe,

Du mercredi 15 septembre 2021 au vendredi 1er octobre 2021

Le Maire de la Ville du Gosier, Monsieur Cédric CORNET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2212-5 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L. 511-1 ;

Vu le Code Général de propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2122-1, L. 2122-2 et L. 2122-3 ;

Vu le Code Pénal, notamment l'article R. 610-5 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2018 relatif à la modification de la signalisation routière ;

Considérant la demande en date du 14 mai 2021, présentée par l'entreprise Idom technologies SAS représentée par Monsieur Jonathan CARMEL, visant à réglementer la circulation et le stationnement dans le cadre de travaux de tirage de câbles, intervention dans les chambres Orange/France télécom (sans fouilles), hydrocurage, sur la départementale 119 au boulevard du Général De Gaulle et rue Alexandre CHRISTOPHE, du mercredi 15 septembre 2021 au vendredi 1er octobre 2021;

Considérant l'attestation d'assurance n° HA RCP 0239477, délivrée par HISCOX, valable jusqu'au 30 septembre 2021 ;

Considérant que l'entreprise intervient pour le compte de la ville du Gosier;

Considérant que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur la départementale 119 départementale 119 au boulevard du Général De Gaulle et rue Alexandre CHRISTOPHE du mercredi 15 septembre 2021 au vendredi 1er octobre 2021 ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les dispositions pour assurer le maintien de l'ordre, de la tranquillité et de la sécurité publics sur le territoire communal ;

ARRETE

Article 1 - La circulation sera réglementée sur la départementale 119 au boulevard du Général De Gaulle et rue Alexandre CHRISTOPHE, du mercredi 15 septembre 2021 au vendredi 1er octobre 2021, de 08h30 à 14h30 selon la localisation suivante :

- Boulevard du Général De Gaulle, de l'angle de la rue Alexandre Christophe à la l'Hôtel de ville ;
- Rue Alexandre CHRISTOPHE (en face de la Cyberbase).

Article 2 - Le stationnement des véhicules légers et des poids lourds sera interdit de part et d'autre de la chaussée pendant toute la durée des travaux.
Seuls les véhicules affectés au chantier seront autorisés à stationner sur toute la zone de travaux.

Article 3 - La vitesse de tous les véhicules circulant sur la départementale 119 au boulevard du Général De Gaulle et rue Alexandre CHRISTOPHE, sera limitée à 30 km/h. Cette limitation de vitesse sera matérialisée par des panneaux portant la mention 30.

Article 4 - La mise en place de la signalisation réglementaire est à la charge de l'entreprise Idom technologies SAS.

Article 5 - Tout manquement aux dispositions du présent arrêté donnera lieu à des peines prévues par l'article R. 610-5 du Code Pénal.

Article 6 - Le présent arrêté est notifié à Monsieur Jonathan CARMEL, à Monsieur Cédric ALPAR.

Une ampliation est transmise pour chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale du Gosier.

Fait à Gosier, le 21 SEP. 2021

Le Maire,

Cédric CORNET

